#### Publication numérique le 26/09/2023

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 045-214503088-20230717-DEC2023\_046-AU



#### DÉCISION DU MAIRE N°DEC2023-046 PRISE EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

<u>OBJET</u>: Demande de subvention au département du Loiret pour l'organisation des Automnales dans le cadre de l'aide aux salons et expositions artistiques

Le Maire de la ville de Semoy,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution.

VU la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention

dont le montant par demande d'attribution de subvention ne pourra pas excéder 120 000 €.

dont les demandes seront limitées aux domaines sportif, culturel, à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance, au social, au patrimoine communal, à l'aménagement urbain

et dont les demandes d'attribution de subvention pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement,

CONSIDÉRANT que le salon « les Automnales artistiques » faisant partie de la saison culturelle 2023-2024 est éligible à cette aide départementale,

#### DÉCIDE

Article 1 : De solliciter l'aide financière du conseil départemental du Loiret.

Article 2 : D'approuver le projet de financement suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature	Montant € TTC	Organisme	Montant € TTC			
Matières et fournitures (achat de chaines et de crochets d'exposition)	60	Conseil départemental du Loiret	600			
Location (claustras)	150	Commune de Semoy	3380			
Publicité (impression du livret d'expo)	250					
Vernissage (pot : nourriture + boisson)	320					
Frais généraux	3200					
TOTAL	3980	TOTAL	3980			

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 045-214503088-20230717-DEC2023\_046-AU

Fait à Semoy, le 17 juillet 2023

Pour le Maire empêché,

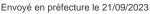
Hervé LETOURNEAU, adjoint au Maire



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

<sup>-</sup>date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

<sup>-</sup>date de sa publication et/ou de sa notification



Reçu en préfecture le 21/09/2023





ID: 045-214503088-20230717-DEC2023\_046-AU



### Collectivité locale Demande de subvention

Nom de la collectivité : SEMOY

## Demande de subvention d'action spécifique Pour l'année 2023

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir
- Une demande de subvention à compléter (fiches 1 à 4)

Ce dossier peut être téléchargé sur le site www.Loiret.fr : Actions & Services / Services / Guide des aides

_	
	Cadre réservé au Service Instructeur
	Numéro de tiers :
	Numéro de dossier :
	Service instructeur

Publié le

ID: 045-214503088-20230717-DEC2023\_046-AU

### Informations pratiq

#### Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné aux **collectivités locales** désireuses d'obtenir une subvention de la part du Département du Loiret. Il concerne les demandes de financement d'une action spécifique.

#### Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 4 fiches :

#### 🤝 Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité responsable du projet

Cette fiche est destinée à faciliter vos relations avec le Conseil départemental.

Vous présenterez les éléments d'identification de la collectivité responsable du projet, ses activités habituelles ainsi que des renseignements d'ordre administratif et juridique.

#### 🤟 Fiche n° 2 : Description de l'action spécifique

Cette fiche est une description de l'action (ou des actions) projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention.

Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

#### Fiche n° 3 : Budget prévisionnel de l'action projetée

Vous communiquerez cette fiche en présentant un budget équilibré en charges et en produits et en détaillant les postes de dépenses et de recettes (précisez les subventions sollicitées auprès d'autres partenaires publics et privés).

#### Fiche n° 4: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

#### Pièces à joindre à votre dossier :

Le présent formulaire dûment rempli (fiches 1, 2, 3 et 4)
La délibération du Conseil Municipal ou Conseil Communautaire relative au projet concerné
La liste des élèves bénéficiaires pour une classe de découvertes
Tout autre document que vous jugez utile de transmettre pour la bonne instruction de votre demande

#### Où renvoyer votre dossier:

Votre dossier complété doit être renvoyé à l'adresse suivante :

#### Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret Département du Loiret 45945 ORLEANS

#### Après le dépôt du dossier?

Vous recevrez une lettre attestant l'enregistrement de votre demande.

Durant la phase d'instruction, les services du Conseil départemental pourront être amenés à vous contacter pour obtenir des renseignements complémentaires.

Après étude de votre dossier, la Commission permanente ou l'Assemblée du Conseil départemental délibèrera et vous serez informé des suites données à votre demande.

#### Si une subvention est attribuée à votre collectivité ?

En v	ertu	des	dispositions	de	la l	loi n	° 200	0-321	du	12	avril	2000,	pour	justifier	de	l'utilisation	des	fonds	qui	vous	auront	été
acco	rdés,	<u>vou</u> :	<u>s devez tran</u>	sme	ttre	dan	s les t	<u>rois m</u>	ois	suiv	ant la	<u>réalis</u>	ation o	de l'actio	<u>n</u> :							

Tous documents attestant la réalisation de l'action (ex : coupures de presse, photos, attestation)
Un bilan financier de l'action
Les justificatifs de dépenses correspondant à l'utilisation effective de la subvention

# Présentation de la collectivité

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 045-214503088-20230717-DEC2023\_046-AU

#### Identification de la collectivité porteuse du projet :

#### Identification du service et de la personne chargés du dossier :

Direction et/ou service: Pole culturel et vie associative

**2** 02 38 86 12 05

Autres renseignements:

🖔 La personne chargée du dossier

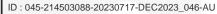
Nom : Favre-Damani Prénom : Anne-Laure

Qualité : responsable action culturelle et vie associative

**2** 02 38 86 12 05

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



## Description de l'action spécifique

#### Présentation de l'action

Type de projet (cocher la case de réponse)
<ul> <li>☐ Classe de découvertes (joindre le projet pédagogique et l'avis des autorités académiques concernées)</li> <li>☐ Manifestation – Spectacle – Exposition</li> <li>☐ Autre action spécifique :</li> </ul>
Contenus et objets de l'action :
Salon artistique à destination des artistes semeyens et des environs.  Exposition des œuvres des artistes (photographie, peinture, sculpture) et des travaux réalisés par les enfants de la commune durant le temps périscolaire
Public(s) cible(s) : Tout public
Si scolaire, préciser le nom de l'établissement :
Adresse:
Niveau des classes concernées :
Nombre de personnes bénéficiaires : (joindre la liste des élèves concernés pour une classe de découvertes)
Lieu(x) de réalisation :
Centre culturel des Hautes Bordes
141 rue du champ Luneau
45400 Semoy
Date de mise en œuvre prévue : le
ou du 18/11/2023 au 19/11/2023
Durée de l'action :
2 jours
Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
Presse locale
Retour des habitants
Kiosque municipal
Panneaux d'info électronique  Radio et médias écrits
Naulo el Hieulas ellis

Reçu en préfecture le 21/09/2023 ette de présentation de l'action 5<sup>2</sup>

ID: 045-214503088-20230717-DEC2023\_046-AU

# Budget Prévisionnel de l'action projetée

Charges	MONTANT (2) EN EUROS	PRODUITS	MONTANT (2) EN EUROS
Charges spécifiques à l'action  Achats		1- Ressources propres 2- Subventions demandées (1): État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	3380 €
- Prestations de services - Matières et fournitures	60 €		€ € €
Services extérieurs		Région(s) :	[
- Locations - Entretien - Assurances	150 € € €	Département(s) : Loiret	600 €
Autres services extérieurs		Commune(s):	€
<ul><li>Honoraires</li><li>Publicité</li><li>Déplacements, missions</li><li>Vernissage</li></ul>	€ 250 € € 320 €	Bénévolat	€
Charges de personnel		CNASEA (emplois aidés)	€
- Salaires et charges	€	Autres recettes attendues (précisez)	€
Frais généraux (locaux et fonctionnement)	3200 €	Demande(s) de financement	€
		communautaire	€
		3- Ressources indirectes affectées	€
COUT TOTAL DU PROJET	€	TOTAL DES RECETTES	3980 €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
<ul> <li>Secours en nature</li> <li>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</li> <li>Personnel bénévole</li> </ul>	€	- Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature	€
TOTAL	3980 €	TOTAL	3980 €
		Votre budget est-il équilibré ? Les dépenses doivent être de même montant que les recette	es

#### Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de 600 €

<sup>(1) &</sup>lt;u>L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.</u> Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>(2)</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

(LOIRET



### Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), Laurent BAUDE (nom, prénom)	
représentant(e) légal(e) de : la commune de SEI	MOY
En qualité de : Maire Adjoint :	Autre:
<ul> <li>Déclare que la collectivité est en règle fiscales ainsi que des cotisations et paier</li> </ul>	e au regard de l'ensemble des déclarations sociales et ments y afférents ;
<ul> <li>Certifie exactes les informations du pré demandes de subvention introduites aupi</li> </ul>	esent dossier, notamment la mention de l'ensemble des rès d'autres financeurs publics ;
<ul> <li>Demande une subvention de : 600 €</li> </ul>	
Précise que cette subvention, si elle est a	accordée, devra être versée directement à la collectivité (1)
Fait, le 17 juillet 2023	à Semoy
	Signature:
	ALE DE SEMOL

(1) Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.

ATTENTION: Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.